

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DU GRAND COURONNE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 07
Votants : 09

Date de convocation :
15/02/2022

Date d'envoi en Préfecture :
24/02/2022

Date d'affichage :
24/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 février, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 15 février, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, , M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Denis DEVENY, , M. Christian PIEDALLU, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER

Etaient absents : Mme Sophie BONNEAU, excusée
M. Patrick FIORLETTA, excusé

Pouvoirs : Mme Sophie BONNEAU à M. Thomas LEJEUNE
M. Patrick FIORLETTA à M. Mickaël MEVELLEC

Invités : Monsieur Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain
Représentants de l'entreprise TERIDEAL, M. GENY Cyrille
Madame Prescylia GILLET, secrétaire de mairie.

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Prescylia GILLET.

Monsieur LEJEUNE a sollicité et invité la société TERIDEAL. Il pourrait correspondre aux attentes concernant la végétalisation et l'aménagement du cimetière communal.

L'agence de Nancy de la société TERIDEAL est située à VILLE-EN-VERMOIS. TERIDEAL est une entreprise qui refuse de traiter les végétalisations si un plan de sortie progressive des pesticides chimiques n'est pas conclu avec le client.

D-06/2022 – PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTICIPANTS POUR LE VOYAGE A PARIS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est invité à visiter l'Assemblée Nationale par Mme la Députée Carole GRANDJEAN le mercredi 9 mars prochain.

Après un sondage auprès des conseillers, 22 personnes souhaiteraient participer à cette action.

Le trajet se fera en train, à partir de la Gare de Nancy jusqu'à la Gare de Paris-Est.

Le départ se fera à 08h16 en gare de Nancy et le retour à 19h43 en gare de Paris.

Le Maire propose la prise en charge des frais de transport par la commune d'un élu + 1 accompagnant.

Le devis de la SNCF s'élève à 1 056,90 € et est détaillé de la manière suivante :

	Aller	Retour
14 Adultes (28 ans et +)	11 places à 41,80 € 3 places à 33,30 €	14 places à 19,00 €
4 Jeunes (12 – 27 ans)	4 places à 24,50 €	4 places à 14,00 €
4 Enfants (4 -11 ans)	4 places à 12,30 €	4 places à 7,00 €

A la charge de la commune : 850,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la Municipalité participe aux frais de transport d'un élu + 1 accompagnant.

Par ailleurs, le Maire informe les conseillers que le collaborateur parlementaire de Mme GRANDJEAN nous a contacté pour nous indiquer que l'hémicycle sera en travaux et fermé jusqu'à la rentrée parlementaire, à l'été 2022.

De ce fait, ils ont pris l'initiative de réserver la salle Colbert pour une partie de l'après-midi, qui est une salle (visible sur internet) en forme d'hémicycle. Madame Grandjean pourrait ainsi prendre le temps, en plus de la visite, de présenter ses institutions et les missions de parlementaire.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de se positionner sur le report ou non de cette visite, à condition que la SNCF accepte le report ou l'annulation totale de la réservation sans perte d'argent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 7 voix pour et 3 voix contre, de maintenir la visite de l'Assemblée Nationale le 9 mars 2022.

D-07/2022 – MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réception d'une seule offre, ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal du 5 avril 2022.

Tour des commissions :

Travaux :

- Une ingénieure de la DRAC Grand Est a visité l'église le 14 février 2022 pour la restauration du parquet. Il s'avère que les sols sont en mauvais état à cause de l'humidité. Il conviendrait d'envisager de confier à un maître d'œuvre qualifié une mission de maîtrise d'œuvre visant l'analyse et le traitement des remontées d'eau. Un diagnostic devra être confié à un architecte du patrimoine titulaire d'un DSA mention architecture et patrimoine, soit à un architecte en chef des monuments historiques. Des aides financières seront possibles mais pas avant 2023.
- Une réunion avec la DITAM 54 a eu lieu sur site le 8 février. La réalisation d'un plateau n'est pas envisageable à cause du dénivelé trop fort, même sur le premier 1/3 de la côte d'Amance. Cependant, des écluses serrées peuvent être créées sans problème de visibilité et à un coût bien moindre que pour le plateau envisagé.

Qualité de vie :

- L'accueil des nouveaux habitants est prévu le samedi 26 mars. Les courriers seront adressés aux familles jeudi 3 mars.

Informations diverses :

- Réunion avec le CAUE54 pour réaliser le préprogramme et le cahier des charges le 24/02 et le 10/03
- Des devis sont en cours pour le parking végétalisé. Une demande auprès des 2 propriétaires de terrain doit être faite d'ici à fin mars.
- Le dossier concernant l'aménagement du cimetière au titre de la DETR a été refusé
- Une attention particulière sur l'importance de convoquer plus rapidement les diverses commissions est demandée.
- Le Comité de Jumelage Franco-Allemand regroupent les 5 communes avoisinantes a été dissous le 12 janvier dernier.
- Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les luminaires de l'aire de jeux. M. DEVENEY se propose de trouver une solution pour les incliner davantage.
- Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril. Après avoir reçu toutes les disponibilités des élus, un tableau du bureau de vote complété sera transmis par mail.
- Réponse favorable aux demandes de mise à disposition d'une salle pour les candidats qui se présentent aux élections législatives.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 5 avril 2022 à 19h30

La séance a été clôturée à 22h40.

➤ Liste des délibérations :

D-06/2022 - Participation financière des participants pour le voyage à Paris

Signatures :

Mickaël MEVELLEC	Sophie BONNEAU <i>Absente</i>	Thomas LEJEUNE	Véronique LEGAT
Patrick FIORLETTA <i>Absente</i>	Christian PIEDALLU	Denis DEVENEY	Jeanne-Marie MANONVILLER
René BATTISTIN			